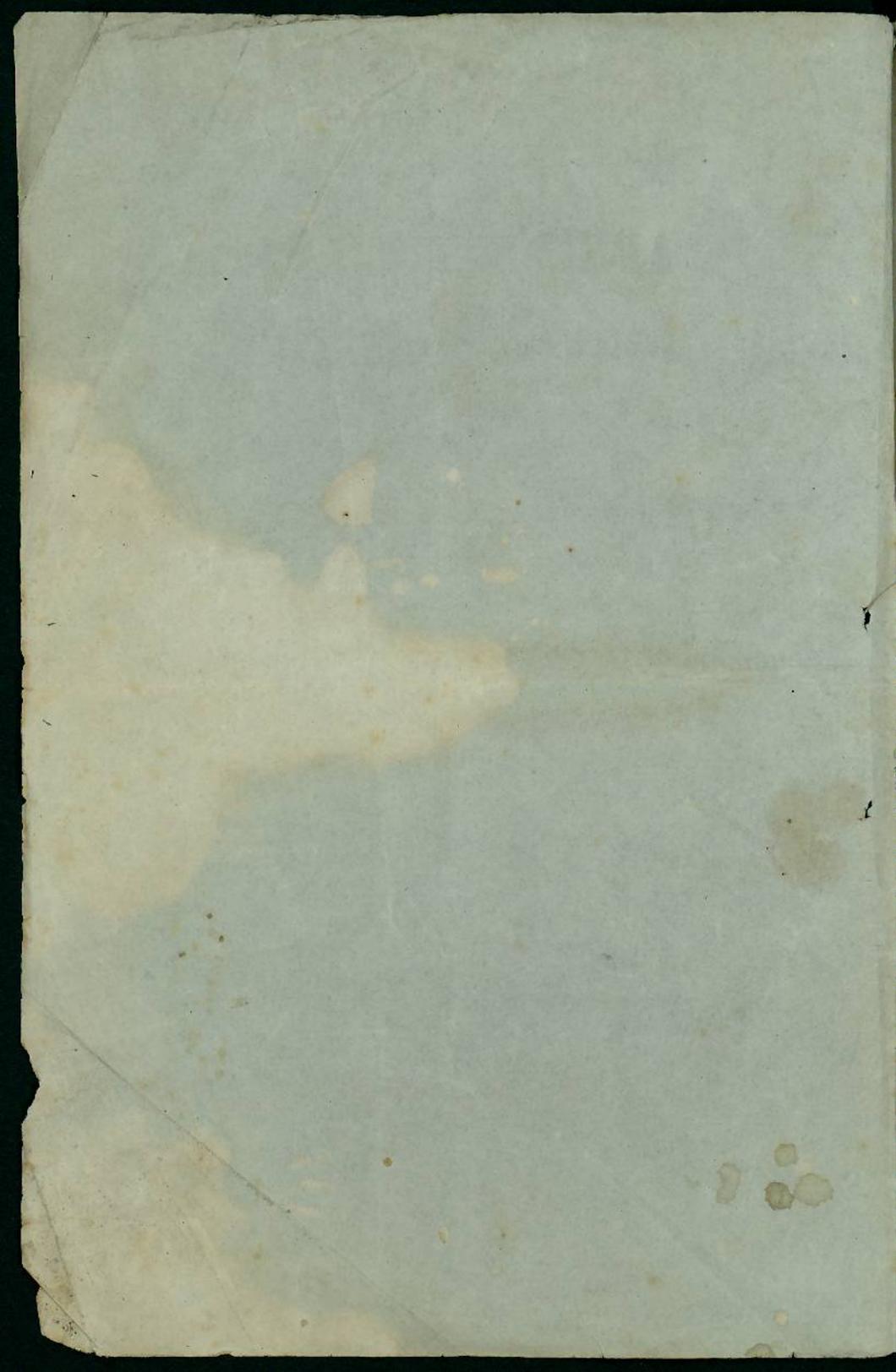


Resp of PLB 481/2

38

21.30

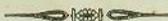
13.70



ADRESSE AU ROI
EN SON CONSEIL,

PAR

M. GR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.



TOULOUSE,
IMPRIMERIE D'AUGUSTIN MANAVIT,
IMPRIMEUR DE MGR. L'ARCHEVÊQUE,
Rue Saint-Rome, 25.

—
1845.



1796

ADRESSE AU ROI

EN SON CONSEIL

PAR L'ARCHÉVÊQUE DE TOULOUSE.

TOULOUSE

chez M. de la Roche, Libraire

à Toulouse, Palais National

à l'angle de la Bibliothèque

publique, ci-devant de la

Assemblée Nationale

AU ROI.

SIRE,

Il n'est pas d'homme sincèrement religieux, qui ne gémissé de voir les funestes dispositions où le parti philosophique est enfin parvenu, par de longs efforts, à

amener les esprits. Il y a travaillé long-temps sans bruit; il juge apparemment que le moment est venu d'agir avec moins de mesure. Ce qui s'est passé dans la Chambre des députés le 3 du courant peut nous en donner la preuve.

On y a commencé d'attaquer une Société célèbre par le bien qu'elle a fait dans le monde, comme par les contradictions auxquelles elle a été en butte dès son origine: il paraît que sa destinée est celle même du Sauveur, dont elle porte le nom.

Dans cette séance, qui deviendra tristement célèbre, 1.º on a mis en principe que nos lois proscrivaient la Compagnie de Jésus; 2.º les ministres ont promis de procurer, quoique avec des ménagemens et avec prudence, l'exécution des lois. La conséquence de ces deux prémisses est évidemment que les Jésuites ne doivent pas être soufferts en France.

Sire, c'est un apanage glorieux des évêques, d'être appelés à réclamer pour la jus-

tice, et à protéger les opprimés quels qu'ils puissent être.

Si ceux qu'on opprime sont revêtus d'un caractère sacré, les défendre est pour nous un devoir.

Ce devoir devient plus rigoureux, si les oppresseurs ont pour but de parvenir avec moins d'obstacle à ruiner la Religion elle-même ; ces trois circonstances se trouvent ici réunies.

Pour se convaincre de l'innocence des membres de la Compagnie de Jésus, on n'a qu'à considérer qui les accuse, la nature des accusations, l'acharnement des accusateurs.

Il y aura bientôt un siècle que la secte philosophique qui conspirait pour le renversement des autels et du trône, crut ne pouvoir mieux faire que de commencer par dissoudre la Compagnie de Jésus, qui se présentait comme le premier boulevard de la Religion : c'est là un fait depuis longtemps reconnu. Un livre qui parut alors

sous ce titre : *De la destruction des Jésuites* (1), nous dit clairement quelle était la pensée des philosophes. On y dit que *l'esprit monastique est le fléau des États, et qu'il faut commencer la destruction par les Jésuites, comme les plus puissans.*

Le plan fut suivi et conduit à sa fin ; mais après la destruction de cette Société, vint, comme on le sait, celle de tous les instituts religieux, puis celle de la Religion, et enfin le renversement du trône et de l'ordre social tout entier.

Aujourd'hui, comme dans le siècle dernier, qui sont les accusateurs des Jésuites, sinon des philosophes semblables à ceux du dix-huitième siècle, des hommes ennemis déclarés de la Religion et du Clergé? on n'a qu'à lire leurs écrits, qu'à écouter leurs déclamations de tous les jours.

Leur acharnement à décrier les membres de la Société, à publier contre eux d'infâmes

(1) On l'attribue à d'Alembert.

feuilletons pleins de calomnies atroces autant qu'absurdes, ne dit-il pas assez le but, et le cas qu'il faut faire de leurs imputations ?

Où sont d'ailleurs les crimes que l'on reproche à ces religieux ? Si ces crimes sont réels, pourquoi n'a-t-on pas poursuivi les coupables ?

On les avait accusés d'avoir des opinions contraires à la sûreté de la personne des rois, d'enseigner une morale corrompue. L'assemblée du Clergé, en 1762, répondit à cette accusation en parlant au Roi : « L'enseignement que les Jésuites font dans nos diocèses, est public; des personnes de tous états et de toutes conditions sont témoins de ce qu'ils enseignent : nous osons assurer à Votre Majesté qu'on ne les a jamais accusés auprès de nous de tenir la doctrine qu'on leur impute » (1).

Or, ces hommes que l'on poursuit avec

(1) *Procès-Verbaux du Clergé*, an. 1762. Pièces justifiées, pag. 339, dernier §.

tant de violence, sont revêtus du sacerdoce : ils en pratiquent fidèlement les devoirs , et ajoutent aux vertus sacerdotales celles qui appartiennent à la perfection religieuse. C'est apparemment là le vrai motif de la haine qu'on leur a vouée. Pourrions-nous ne pas prendre leur défense auprès de Votre Majesté et devant le public ? Notre silence seul semblerait les accuser. La Religion d'ailleurs doit souffrir un dommage incalculable de leur dispersion.

La grande plaie de la Religion parmi nous , même dans les diocèses où les vocations ecclésiastiques sont moins rares , est le trop petit nombre des ministres des autels. En supposant même que toutes les églises ayant titre de cures , de succursales et même de vicariats , fussent pourvues de leurs titulaires , le nombre des prêtres serait encore insuffisant pour satisfaire aux besoins spirituels des fidèles. Dans tous les temps les communautés religieuses sont venues au secours des prêtres séculiers , quoique bien

plus nombreux autrefois qu'ils ne le sont aujourd'hui. De tous ces anciens auxiliaires des pasteurs, il ne nous reste que les prêtres de la Société que l'on veut proscrire. Toujours sous la direction des ordinaires, ils se rendent utiles à nos diocèses en mille manières : les dissoudre ce serait enlever à un grand nombre de catholiques la possibilité de remplir leurs devoirs de Religion. Quelle impression funeste une telle mesure ne produirait-elle pas sur l'esprit des fidèles ? En voyant chasser les prêtres à qui ils avaient confié le secret de leur conscience, en voyant fermer leurs églises, ils concluraient, sans hésiter, que la Religion est décidément persécutée.

Le dommage causé à la Religion s'étendrait plus loin encore. La Société des Jésuites est comme une pépinière de missionnaires destinés à porter la foi jusqu'aux extrémités de la terre. Or, la France a la gloire, plus qu'aucun autre royaume, d'enfanter un grand nombre de ces âmes héroïques

qui renoncent à tout ce qu'elles ont de plus cher en ce monde, pour aller travailler à la conversion des nations infidèles : les bannir de la France, serait donc tarir une source abondante de ces hommes apostoliques, et laisser dans les ombres de la mort, dans la barbarie, les malheureux peuples qui auraient reçu par eux, avec les lumières de l'Évangile, les avantages de la civilisation.

Sire, nous n'avons fait valoir jusqu'ici que les considérations prises dans les grands intérêts de la Religion, et ce sont bien aussi les plus importantes : nous n'avons encore rien dit de l'illégalité des rigueurs dont on menace les membres de la Société, et des droits qu'ils ont aux libertés promises à tous les citoyens. Ils ont été défendus à la tribune sous ce rapport avec beaucoup d'éloquence ; mais j'ignore si l'on a fait une observation qui, à mon avis, doit être d'un grand poids en leur faveur. Il y a dix-sept ans, à l'époque des ordonnances qui leur interdirent l'en-

seignement, on les laissa jouir de toutes les autres libertés civiles ; sous l'Empire, il y a plus de trente ans, Buonaparte se borna également à ordonner la fermeture de leur collège : comment aujourd'hui ose-t-on exhumer contre eux des lois rendues à une époque de terreur et de sang, dont il faudrait, s'il était possible, éteindre à jamais la mémoire ?

Le respect des libertés publiques et les grands intérêts de la Religion, militent donc, Sire, contre les mesures auxquelles on veut pousser votre gouvernement.

Quant à ces vaines protestations qui ont été faites, qu'en parlant contre les Jésuites ce n'est pas à la Religion qu'on en veut ; croit-on que nous ayons assez peu d'expérience pour nous arrêter à ces beaux discours ?

Par cela seul qu'on fait de telles déclarations, on prouve qu'on sent le besoin de les faire.

Qu'avons-nous vu d'ailleurs pendant toute la révolution ? que ses auteurs nous

ont toujours dit le contraire de ce qui était. Quel éloge pompeux Mirabeau ne fit-il pas de la Religion catholique au moment même où il travaillait à l'enlever à la France ? Vouloir, disait-il, la déclarer *Religion de l'État*, c'est comme si l'on croyait avoir besoin de dire que le soleil nous éclaire. Dans quels termes éloquens ne peignait-il pas les travaux apostoliques des curés de campagne, et quelles magnifiques promesses ne leur fit-on pas à cette époque ?

Les fabricateurs de la constitution civile du Clergé ne disaient-ils pas qu'ils voulaient rendre à l'Église sa pureté primitive ?

Du reste, nos adversaires d'aujourd'hui se mettent peut-être moins en peine de dissimuler leurs sentimens. M. Thiers n'a pas craint de justifier de toute erreur la *constitution civile du Clergé*, condamnée cependant par le saint Siège comme *un amas de plusieurs hérésies* (1). Il est allé plus loin ;

(1) Rapport sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire.

il s'est présenté comme le défenseur de la philosophie de Rousseau et de Voltaire (1).

Que signifient d'ailleurs les déclamations antireligieuses de MM. Michelet, Quinet, et celles de tant de journaux impies qui remplissent dans ce moment le rôle que remplissaient, en 89, les Mercier, les Carra, les Camille-Desmoulin, et qui, comme leurs devanciers, préparent, par leurs calomnies quotidiennes contre le Clergé, la chute de la foi catholique? De tels écrivains oseront-ils bien nous dire qu'ils n'en veulent pas à la Religion, mais seulement aux Jésuites?

N'en voulussent-ils qu'aux Jésuites, notre devoir serait encore de défendre cette Société à jamais célèbre par la beauté admirable de sa constitution, par les vertus incorruptibles

(1) « Nous serions donc toujours destinés à donner
» le même spectacle de contradiction et de mobilité!
» En 1825 nous proclamions les services rendus à la
» société par Voltaire et Rousseau, et aujourd'hui
» nous ne saurions plus concilier les idées religieuses
» avec l'étude de la philosophie. » (*Ib.*)

de ses membres, par les peuples sans nombre qu'elle a convertis à la vraie foi, par ces hordes sauvages que ses missionnaires surent si bien civiliser, et soumirent à un gouvernement si paternel et si parfait, qu'ils eussent été regardés comme des dieux, s'ils n'avaient enseigné à ces peuples, comme la première de toutes les vérités, qu'il n'y a qu'un Dieu, créateur de toutes choses, qui mérite seul nos adorations.

Ce devoir, Sire, nous ne serons pas moins fidèle à le remplir, que ne le furent, il y a près d'un siècle, dans des circonstances semblables, les évêques de France, nos illustres prédécesseurs.

Quoique nous n'ayons pas pu consulter nos collègues dans l'épiscopat, nous ne craignons pas de dire à Votre Majesté, comme l'assemblée du Clergé de 1762 à Louis XV :

« Sire, en vous demandant aujourd'hui
» la conservation des Jésuites, nous avons
» l'honneur de présenter à Votre Majesté le

» vœu unanime de toutes les provinces ec-
» clésiastiques de son royaume. Elles ne
» peuvent envisager sans alarmes la destruc-
» tion d'une Société de religieux recomman-
» dables par l'intégrité de leurs mœurs,
» l'austérité de leur discipline, l'étendue de
» leur travail et de leurs lumières, et par
» les services sans nombre qu'ils ont rendus
» à l'Église et à l'État. Cette Société, Sire,
» depuis la première époque de son établis-
» sement, n'a cessé d'éprouver des contra-
» dictions : les ennemis de la foi l'ont tou-
» jours persécutée. »

Sire, c'est ce qu'ils font encore.

En conséquence, nous nous inscrivons en faux contre les imputations faites à la Société des Jésuites, dont les constitutions depuis long-temps approuvées par l'Église, respirent le plus pur esprit de l'Évangile, et ont formé un grand nombre de saints.

Nous déclarons que leur dispersion causerait un très-grand dommage à la Reli-

gion, dont elle préparerait de nouveau parmi nous le renversement.

En même temps nous protestons, Sire, à Votre Majesté, que d'après notre conviction intime, si elle peut craindre pour la stabilité de son trône, c'est de la part des hommes irrégieux et ennemis de l'ordre, et non de la part des Jésuites, qu'elle doit concevoir une pareille crainte.

Aussi est-ce à Votre Majesté que nous recourons pour conjurer les orages qui nous menacent.



Toulouse, le 26 Mai 1845.

† P.-T.-D.,

ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

